

Orléans, le

La Préfète du Loiret
A
Monsieur DEROMEDI
LE CIMENT ROUTE
11 Avenue Henri Barbusse
45 700 VILLEMANDEUR

**Objet : CDPENAF – Avis modificatif sur la mesure de compensation collective agricole
Projet de carrière sur la commune d'Ouzouer sur Trézée**

En application des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de carrière porté par la société Le Ciment Route, sur la commune d'Ouzouer sur Trézée a fait l'objet d'une demande de modification des mesures initiales de compensation collective agricole, validées en 2018.

Vous sollicitez la CDPENAF pour une modification des mesures de compensation qui visaient initialement la remise en culture de terres appartenant au maître d'ouvrage et l'appui à la mise en place d'un point de vente collectif dans le Giennois.

Ces projets ayant été partiellement abandonnés, vous proposez d'utiliser une partie des fonds initialement fléchés pour ces projets pour accompagner la mise en place d'un guichet unique FDSEA/Pluralis pour le développement de l'emploi agricole notamment dans le bassin du Giennois, pour un montant de 28 869 €, pour l'accompagnement du Lycée agricole du Chesnoy dans le cadre de la mise en œuvre d'une plateforme d'approche longue durée, pour un montant de 13 700 €, pour la mise en œuvre du projet d'amélioration de la situation sanitaire des cerisiers du Val de Loire porté par la structure COVETA, pour un montant de 81 944 € et enfin pour le renforcement et le lancement de la démarche Carbocage, pour un montant de 100 000 €.

La CDPENAF du 21 novembre 2023 a émis un avis favorable pour cette modification des mesures présentées.

Au vu de ces éléments et de l'avis de la CDPENAF, j'émetts un avis favorable à la modification de ces mesures présentées.

Je vous remercie de m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective retenues. L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental des
territoires,


Christophe HUSS



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis de la CDPENAF sur l'étude préalable en matière de compensation collective agricole présentée dans le cadre du projet d'ouverture d'une carrière sur la commune d'Ouzouer sur Trézée

Mesures initiales validées par la CDPENAF du Loiret du 26 janvier 2018

Modification de la mesure initiale par la CDPENAF du 21 novembre 2023

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Loiret s'est réunie sous la présidence de Madame Sandrine REVERCHON-SALLE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires du Loiret, le 21 novembre 2023.

Le projet d'ouverture d'une carrière sur la commune d'Ouzouer sur Trézée par la société Le Ciment Route a donné lieu à une étude préalable en matière de compensation collective agricole. Les mesures de compensation collective agricole initiales ont été validées par la CDPENAF du Loiret du 26 janvier 2018, et un avis favorable du préfet du Loiret a été rendu le 20 février 2018 sur l'étude préalable et les mesures de compensation collective agricoles proposées par le maître d'ouvrage. La compensation collective proposée par le maître d'ouvrage aboutit à une estimation de l'investissement à hauteur de 240 171,70 euros, nécessaire pour reconstituer le potentiel économique agricole du territoire.

Les mesures initiales prévoyaient :

1- l'appui à la mise en place d'un point de vente collectif dans le Giennois – 101 185 €

2- la remise en état de terres appartenant au Maître d'ouvrage – 73 020 €

auxquelles s'ajoutent :

3 – Des dommages supplémentaires liés à la non remise en état des terres – 65 966 €

Lors de la CDPENAF du 21 novembre 2023, le porteur de projet, la société Le Ciment Route a informé les membres de la commission avoir financé une partie de la mesure 1 concernant l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un magasin de producteurs : 15 660 €

En revanche, l'ensemble des autres projets a été abandonné. Un montant de 224 511,70 € qui était dédié à ces projets est donc à re-flécher. La société Le Ciment Route propose quatre nouveaux projets à financer, en substitution des mesures 1, 2 et 3 :

- le projet de guichet unique FDSEA / Pluralis pour le développement de l'emploi agricole, notamment en élevage sur le bassin du Giennois – 28 869 €

- l'accompagnement du Lycée agricole du Chesnoy pour le déploiement d'une plateforme d'approche longue durée sur l'exploitation agricole du Chesnoy – 13 700 €

- le projet d'amélioration de la situation sanitaire des cerisiers par l'aide à l'arrachage des friches et perspectives sur les nouvelles opportunités porté par la société COVETA (Val de Loire : St Hilaire St Mesmin, Mareau aux Pré. 5 600 € sont prévus pour l'animation – 76 344 € sont prévus pour les aides à l'arrachage) soit 81 944 €

- le renforcement et le lancement opérationnel de la démarche Carbocagé (Études + Certification 43 400 € ; Crédits carbone 56 600 €) – 100 000 €

Lors de la CDPENAF du 21 novembre 2023, le porteur de projet, la société Quartus, a informé les

membres de la commission du financement des mesures « IGP Oignon » et « étude de restauration

Au vu de ces éléments, la CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur les nouvelles mesures proposées et les montants associés.

La CDPENAF devra être informée régulièrement de l'état d'avancement des mesures de compensation (notamment en cas de modification de leur consistance) et en tout état de cause au moins une fois par an.

P/La Préfète,

**La Présidente de séance,
La Directrice adjointe,**



Sandrine REVERCHON-SALLE